Notification préalable d'une concentration

23/0012 C – SOCIETE BRASSERIE DE TAHITI

Le 20 juin 2023, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 310-3 du code de la concurrence, d'un projet de concentration.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

Acquéreur : LA SOCIETE BRASSERIE DE TAHITI

Cible : LA SOCIETE TOA DISTRIBUTION (MAGASIN HAPPY MARKET A FAA'A), LA SOCIETE DE GESTION D'APPROVISIONNEMENT ET DE MARKETING ET LA SOCIETE IMMOBILIERE OFAI

2° Nature de l'opération

Prise de contrôle exclusif

3° Secteur économique concerné

Grande distribution

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard le **lundi 26 juin 2023**. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
- par courrier postal : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
BP 27
98713 Papeete
- par porteur : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
Bâtiment Taina – PK 9 côté montagne
Punaauia

Par Fax : 40.50.49.12

5° Résumé non confidentiel de l'opération fourni par les parties

L'Opération consiste en la prise de contrôle exclusif, par la société Brasserie de Tahiti, de la société Toa distribution, qui exploite le supermarché sous enseigne « Happy Market – Partenaire Intermarché » à Faa'a, de la société GAM, qui détient une autorisation de l'Autorité polynésienne de la concurrence pour l'ouverture et l'exploitation du supermarché sous enseigne « Happy Market – Partenaire Intermarché » dans la commune associée de Te'avaro (Moorea), et de la SCI Ofai, qui est propriétaire des deux parcelles de terre à Te'avaro (Moorea) destinées à accueillir ledit supermarché.

Les personnes adressant des observations à l'Autorité doivent obligatoirement préciser si elles contiennent des informations constituant des secrets d'affaires.